



Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

**Certificat relatif au déroulement
de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

**Règlement n° 26.09 décrétant une dépense de 1 288 520 \$ et un
emprunt de 1 288 520 \$ pour l'achat de génératrices fixes pour
les stations de pompages pluviales et sanitaires**

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 26.09 est de : **2243** ;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : **235** ;
- Que le nombre de demandes reçues est de : **0**.

Je déclare que le règlement n° 26.09 décrétant une dépense de 1 288 520 \$ et un emprunt de
1 288 520 \$ pour l'achat de génératrices fixes pour les stations de pompages pluviales et
sanitaires est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

SIGNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 13^e jour de mai 2026.



Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière